



Bulletin de Réservation pour un mobil - home

à retourner: Camping de Lanven - Lieu Dit la chapelle de Beuzec - 29 120 Plomeur - La Torche

nos tarifs sont disponibles sur notre site: www.campinglanven.com

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail.....

Composition de la famille:

Adultes : Enfants (préciser les âges).....

Animaux :(carnet de vaccination à jour et tenu en laisse) Nombre de véhicule (2 maxi) :

Assurance annulation de séjour (2,7 % du montant du séjour) **OUI - NON**

Type de mobile - home souhaitée

Super Mercure 27m² - 2 chambres - 4 personnes Super Titania 30 m² - 2 chambres - 4 pers

Super Titania / Riviera 31 m² - 3 chambres - 6 personnes

Date du séjour : du samedi 16 hau samedi 10 h.....

Date du séjour (hors saison) du.....au.....

(acompte 30 %).....+(Assurance facultative).....=.....**€uros**

Parure de draps (8 € la paire) Petit lit: 1paire 2 paires 3 paires Grand lit

Demande particulières:.....

.....

Règlement: par chèque chèque vacance Virement IBAN :FR76 1558 9297 2302 5125 6794 053

CB N° / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Expire / ____ / ____ /

Je suis informé que ma réservation sera effective qu'après le règlement par le camping de mon acompte.
J'accepte les conditions générales de vente du camping de Lanven jointes au présent document.

Date :

signature :



Bulletin de Réservation pour un emplacement

(tente, caravane ou camping - car)

à retourner: Camping de Lanven - Lieu Dit la chapelle de Beuzec - 29 120 Plomeur - La Torche

nos tarifs sont disponibles sur notre site: www.campinglanven.com

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail:

Composition de la famille: (6 personnes maxi sur l'emplacement)

Adultes : Enfants (préciser les âges):

Animaux : (carnet de vaccination à jour et tenu en laisse) Nombre de véhicule (2 maxi) :

Branchement électrique 10 ampères: **OUI - NON**

Assurance annulation de séjour (2,7 % du montant du séjour) **OUI - NON**

Date du séjour : du au

(acompte 30 %) + (Assurance facultative) = **€uros**

Demande particulières:

Règlement: par chèque chèque vacance Virement IBAN :FR76 1558 9297 2302 5125 6794 053

CB N° / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Expire / ____ / ____ /

Je suis informé que ma réservation sera effective qu'après le règlement par le camping de mon acompte.
J'accepte les conditions générales de vente du camping de Lanven jointes au présent document.

Date :

signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – Conclusion du contrat :

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30% du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

Article 2 – Règlement du solde :

Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux. Aucune réduction de prix ne sera accordée en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.

Article 3 – Modalité de règlement:

Le règlement peut se faire par, chèques vacances, carte bancaire ou virement.

Article 4 – Assurance :

Le locataire à l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile pour les séjours de villégiature.

Le locataire reste responsable de tous les dommages survenant de son fait. Une attestation sera exigée dès son arrivé.

Une assurance annulation facultative mais conseillée vous est proposée. Cette assurance vous indemnise la rupture du contrat si la cause d'annulation est prévue dans le contrat d'assurance.

Article 5 – Durée du séjour :

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 6 – Annulation par le locataire :

Toute annulation par message téléphonique doit être confirmée par écrit au mandataire (fax, courrier ou mail) dans les 48 heures.

Si le ou les locataire(s) ont souscrit une assurance annulation interruption de séjour, la déclaration de sinistre doit être adressée à la compagnie d'assurance.

Annulation de 45 jours ou plus avant l'arrivée sur les lieux, l'acompte est remboursé au(x) locataire(s) déduction faite des frais de dossier de 50 € pour une location en mobile home et de 20 € pour un emplacement.

Annulation de moins de 45 jours avant l'arrivée sur les lieux, l'acompte est conservé par le mandataire.

Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au mandataire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 7 – Arrivée - Départ :

Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le mandataire immédiatement. Les messages téléphoniques doivent être confirmés par écrit (fax, mail) sauf impossibilité.

Passé un délai de 24 heures, à compter du jour de l'arrivée, si le locataire n'a pas prévenu de son retard et de sa nouvelle date d'arrivée, le présent contrat devient nul. Dans ce cas le mandataire peu à nouveau disposer de l'installation. Les locataires doivent quitter les lieux avant 10 h pour les Résidences mobiles de loisirs et 12 h pour les emplacements tentes, caravanes et autocaravanes.

Article 8 – Etat des lieux :

Un état des lieux sera fait entre le locataire et le mandataire en début et en fin de séjour. L'état de propreté sera constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. A défaut le locataire pourra demander la fourniture de cette prestation au mandataire pour la somme forfaitaire de **50 € TTC**.

Article 9 – Dépôt de garantie ou caution :

A l'arrivée, un dépôt de garantie sur le bien loué d'un montant de **250,00 €uros** et un autre de **50,00 €uros** en cas de ménage non réalisé seront demandés au locataire. Après un état des lieux de sortie, ces dépôts seront restitués, dans un délai maximum de 30 jours après le départ des locataires, déduction faite du coût de remise en état des lieux si dégradations ou manque de propreté.

Article 10 – Capacité :

Mobile - home

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes indiquée sur le contrat. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil prévu, le mandataire peut refuser les personnes supplémentaires.

Emplacement

Le forfait comprend: 1 emplacement, 1 tente ou caravane ou camping - car pour 1 ou 2 personnes

Article 11 – Animaux:

Les animaux de compagnie sont admis dans le camping à la condition d'être tenus en laisse et sur présentation du carnet de vaccination en cours de validité et qu'ils soient tatoués. Un supplément de prix sera demandé au(x) locataire(s).

Les propriétaires nettoieront les éventuelles souillures. En aucun cas, les animaux ne devront être laissés seul à l'intérieur du camping. Les animaux des catégories 1 et 2 sont interdits dans le camping.

Article 12 – Linge de lit:

L'usage de draps est obligatoire, mais ne sont pas fournis.

Le locataire à la possibilité de louer les draps pour la somme de 8 € la parure.

Article 13 –Véhicule:

Un seul véhicule est compris dans le prix de la location de mobile home. Le véhicule supplémentaire sera facturé 10 € par semaine de location.

Article 14 – Médiation

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes : Médicys – 73, boulevard de Clichy 75 009 PARIS
Téléphone : 01 49 70 15 93